



--- CHARTE ---

« Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou éducateur à respecter les règles particulières du club (définies par le comité directeur du Foyer Espérance de TRELAZE) et celles liées à l'éthique du football.

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image, par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors ».

*** DISPOSITIONS GENERALES ***

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit :

- Avoir pris connaissance de cette charte ainsi que du règlement intérieur et de les respecter (représentant légal pour les mineurs)
- Prendre conscience que faire partie d'une équipe, d'une catégorie, c'est avant tout appartenir au même club, le FOYER ESPERANCE de TRELAZE.
- Accepter les décisions prises par le bureau (personnes élues lors de l'assemblée générale annuelle du club).
- Respecter toutes les personnes qui œuvrent au club du Foyer Espérance de TRELAZE.
- Appliquer et partager les valeurs qui font le fondement du club, du football et de la vie en générale.
- Pérenniser la vie du club, en proposant ses services, au moins une fois dans la saison.
- Venir dans l'enceinte du club, avec un état d'esprit et un comportement irréprochable.
- Participer à l'assemblée générale du club. (Début de saison)
- S'être acquitté du montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.

En cas de problème dans une équipe et dans la mesure du possible, il est demandé aux joueurs, éducateurs et parents de régler le litige entre eux. A défaut, le responsable technique de la catégorie sera sollicité.

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous, pour écouter les doléances.

LE CLUB = IMPLICATION et LE ROLE DE CHACUN

LE JOUEUR :

Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs, aux horaires indiqués. En cas d'empêchement, pour motif valable et motivé, il doit en avertir l'éducateur ou le responsable d'équipe, le plus rapidement possible.

Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing, ...)

Tout joueur doit avoir un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain afin de ne pas engager la responsabilité du club, et garder à l'esprit, l'image donnée du club vis-à-vis des autres membres du club et des personnes extérieures.

Pour cela, tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse, des éducateurs et autres personnes. L'éducateur ou le responsable d'équipe est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.

Tout joueur pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toute activité au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.

Le Règlement de l'Ecole de Football s'inscrit dans cette logique. Celui-ci est affiché au sein du club au même titre que ce dernier.

• L' EDUCATEUR / RESPONSABLE DE CATEGORIE et/ou EQUIPE :

Choisi par le bureau et la commission sportive, pour ses compétences techniques et/ou ses aptitudes, l'éducateur ou le responsable d'une catégorie ou d'une équipe a toute autorité en matière de choix sportif : technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il gère.

Par son implication importante dans la vie du club, l'éducateur ou le responsable d'une catégorie doit être un relais dans la fidélisation du club.

Tout éducateur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité. Il est un interlocuteur identifié et identifiable auprès des joueurs, des parents et des autres membres du club.

Il est tenu de se conformer et faire appliquer la charte et les règlements intérieurs du club.

Sa participation est obligatoire aux réunions ou aux commissions du club. En cas d'indisponibilité, celui-ci avertit le responsable technique de la catégorie dont il dépend.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.

• LES PARENTS :

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur du club et celui de l'école de foot qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

- Accompagner régulièrement leurs enfants aux entraînements et aux compétitions.
- Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
- Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
- Encourager les enfants et non uniquement le ou les seins.

Pour les rencontres à l'extérieur :

- Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant dès que possible.
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Les parents peuvent proposer leur aide auprès de l'éducateur en charge de leur enfant au moins une fois dans la saison.

**Foyer Espérance Trélazé
Le Président**

Date :/...../.....

Signature du licencié
(ou du représentant légal du mineur) :